

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Valant mesure de publicité préalable au sens des articles L2122-1-1 et suivants du CGPPP

CNR a été sollicitée en vue de la mise à disposition sur les communes de PONT DE L'ISERE et LA ROCHE DE GLUN : en rive droite de l'Isère commune de PONT DE L'ISERE et en rive gauche du contre-canal commune de LA ROCHE DE GLUN,, des emprise de terrain totalisant 5354 m2 environ, et dépendant du domaine public qui lui a été concédé, le tout figurant sur le plan de situation figurant ci-après.

Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : www.georisques.gouv.fr.

Utilisation actuelle des lieux :

Il est ici précisé qu'au jour de la publication du présent appel à manifestation d'intérêt les lieux sont actuellement occupés .

Disponibilité des lieux :

A titre indicatif la date de disponibilité des lieux susvisés est estimée au 1^{ER} mai 2026.

Le dossier de candidature à compléter et à faire parvenir à CNR au plus tard le 10 mars 2026 à 12 heures est à réclamer par les personnes intéressées à l'une des adresses suivantes en précisant la référence 15129 quater :

- c.barthou@cnr.tm.fr ou cnr.valence@cnr.tm.fr

OU Direction des Territoires- Equipe Rhône Médian – 91 route de la Roche de Glun - BP 326- 26503 BOURG
LES VALENCE CEDEX

En cas de pluralité de candidatures, une procédure de sélection en vue de la conclusion d'une convention d'occupation sera organisée par CNR qui informera alors tous les candidats ayant valablement déposé leur candidature des modalités de cette procédure.

